Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Centre Éducatif Bouge O Max Inc.	2024043	Le 09 octobre 2024
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Centre Éducatif Bouge O Max Inc.		(506) 473-1090
Adresse		
14 avenue Noé Saint-André NB E3Y 0C5		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Pascale Dumont-Levesque	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des dossiers administratifs tenus sur les lieux, des dossiers pour les enfants (10 vérifiés) ainsi que les consentements signés, mise à jour des dossiers pour les membres du personnel et des activités quotidiennes. L'aire de jeu intérieur pour les enfants en bas âge (15-24 mois) a été agrandie de manière à offrir une meilleure qualité aux enfants. Les preuves d'apprentissages des enfants sont à leur hauteur de manière à ce qu'il puisse faire des retours sur leurs apprentissages. Observation de la collation (pêches et craquelins) et les enfants vont à l'extérieur lors de ma visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 octobre 2024 — Date

original signé par
Jamie St-Pierre — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 octobre 2024 — Date